Erection d'une statue à M. Boucher de Perthes à Abbeville

M. le Maire de la ville d'Abbeville a sollicité un subside de la Municipalité pour l'érection, dans cette localité, d'une statue à M. Boucher de Perthes afin de perpétuer le souvenir de ce philanthrope. Les Commissions chargées d'examiner cette demande, proposent, étant donné que la ville de Roubaix est l'une des villes qui ont bénéficié des libéralités de M. Boucher de Perthes et afin de rendre un hommage à cet homme de bien, de voter un subside de 50 francs. — Adopté.

Collège de jeunes filles. — Dépenses de l'année 1905

L'assemblée vote un crédit de 2.210 fr. 90, à inscrire au compte administratif de 1905 pour régulariser le supplément de dépenses du quatrième trimestre de 1905, au Collège des jeunes filles.

Le crédit ouvert était de 7.957 fr. 50; la dépense a été de 10.168 fr. 40; différence, 2.210 fr. 90.

SECOURS ET SUBSIDES

La Fédération des sociétés de tir de la région du Nord

La Fédération générale des sociétés de tir à longue portée de la région du Nord sollicite du Conseil municipal, un don destiné à être remis, en son nom, aux lauréats de la grande fête fédérale qui aura lieu, cette année, pendant les mois de juillet et d'août à Saint-Quentin.

Le Conseil décide d'accorder la subvention habituelle de 150 francs qui sera convertie en un objet d'art.

La société « Le Tir National »

La société *Le Tir National*, a sollicité un subside de 500 francs à répartir comme prix dans les diverses catégories de son concours. Un subside de 250 francs est alloué comme d'habitude.

Le curage des égouts

L'entreprise du curage des égouts de la ville de Roubaix, dont M. Dorchi était adjudicataire a pris fin le 31 décembre dernier. Il convient de procéder à une nouvelle adjudication pour assurer l'exécution des travaux pendant la bonne saison de l'année courante. Le cahier des charges qui a été dressé à cet effet est approuvé. La dépense à prévoir s'élève à 6.000 francs.

Service d'assainissement

L'entretien des harnais des chevaux de la Ville a fait l'objet d'une adjudication restreinte à laquelle ont été appelés à concourir les selliers de notre Ville. M. Jules Carrette, bourrelier-sellier, demeurant Grande-Rue, a proposé le prix le plus avantageux, soit 25 francs par an et par cheval. Le marché précédent comportait le prix de 35 francs. Ce marché est approuvé.

Le bureau d'hygiène

Le Conseil est appelé à voter un crédit supplémentaire de 1.325 fr. 90 pour régulariser la dépense faite en 1905 pour le Bureau d'hygiene et la protection de la santé publique.

A l'article 71 du budget *primitif* de 1905, il a été prévu pour le Bureau d'hygiène, une somme de 5.700 francs; un crédit supplémentaire de 3.000 francs a été demandé en prévision du nouveau règlement sanitaire. Total, 8.700 fr.

C'est insuffisant. Un arrêté de M. le Préfet en date du 6 février 1905, fixe à une somme notablement plus élevée, le contingent de la ville de Roubaix, dans les dépenses de la protection de la Santé publique, de sorte que les dépenses de ce chapitre se sont élevées à 10.025 francs 90 cent., laissant à combler une somme de 1.325 francs 90 cent. — Approuvé.

Les budgets de l'Espierre et du Service des Eaux

Pour assurer l'entretien de l'usine de Grimonpont et pour poursuivre les expériences d'épuration des eaux de l'Espierre, MM. les ingénieurs ont présenté un projet de budget pour l'année 1906. Il comprend en recettes et en dépenses, une somme de 40.000 francs, plus 300 fr. de recettes et de dépenses imprévues. Pour faire face aux dépenses qui incombent à la ville de Roubaix, une somme de 29.035 fr. 60 est inscrite à l'article 159 du budget primitif de l'année courante. — Ce budget est approuvé.

Est approuvé le budget primitif du service intercommunal pour l'exercice 1906 arrêté comme suit : recettes, 1.060.704 fr. 28; dépenses, 1.060.704 fr. 28.

Questions de voirie. — Les alignements de la rue Saint-Antoine

M. J.-B. Delcroix, rue Latine, 22, a été autorisé à construire une maison en bordure de la rue St-Antoine. Par suite de l'application du plan d'alignement, il a dû céder à la Ville pour l'élargissement de cette voie publique une parcelle de terrain de 20 mc. 87, évaluée à 15 francs le mètre carré, soit pour la parcelle entière 313 fr. 05.

De même, M. Delphin Delcourt, rue de la Vigne, n° 65 *bis*, a été autorisé à construire à l'alignement de la rue Saint-Antoine. Il a dû céder à la Ville une parcelle de terrain de 47 m.c. 047, évaluée à 15 francs le mètre carré, soit pour la parcelle entière 712 fr. 05.

Des crédits d'égale importance sont votés.

Les plaques dénominatives des rues et de numéros de maisons

Le marché passé le 20 décembre 1902 avec M. Eugène Gillet, céramiste, à Paris, pour la fourniture des plaques dénominatives des rues et de numéros de maisons est arrivé à son terme. M. Gillet consent à renouveler ce marché pour trois années, aux conditions antérieures.

M. le Maire est autorisé à passer un nouveau marché.

Une rue nouvelle dans le quartier du Fresnoy

M. E. de Marsilly et Mme Vve Amand Flipo-Leconte ont sollicité de l'Administration municipale le classement au nombre des voies publiques d'une rue nouvelle qu'ils ont ouverte dans l'ancien parc du château du Fresnoy. Cette rue, à 310 mètres de longueur, dont 210 mètres sur le territoire de Roubaix et 100 mètres sur le territoire de Tourcoing. Sa largeur est de 15 mètres. Elle aboutit, d'une part, au boulevard d'Armentières et, d'autre part, à l'avenue Doscat. Son état de viabilité actuel n'est pas définitif. Il comporte un aqueduc entièrement construit ainsi que des fils d'eau pavés; mais la chaussée n'est qu'un empierrement provisoire en scories auquel il sera substitué ultérieurement un pavage, lorsque des constructions auront été érigées sur le quart de la longueur développée des alignements. Les propriétaires intéressés paieront les deux tiers de la valeur des travaux restant à exécuter et ils cèdent gratuitement ceux qui sont actuellement réalisés ainsi que le terrain sur lequel la rue est ouverte. Il n'y a pas de dépense à faire présentement, mais l'exécution du pavage exigera dans l'avenir une part contributive de 8.000 francs environ, à la charge de la Ville.

Le Conseil décide d'accorder le classement sollicité.

Budget de la voirie vicinale

Une somme de 22.101 fr. 49 est nécessaire pour l'entretien des chemins vicinaux de la Ville et pour l'amortissement des emprunts y afférents en 1907. Ce budget présente une diminution de dépenses de 414 fr. 51, par rapport à celui de l'année précédente. — Approuvé.

Acquisition de terrains

M. Paul Rançon, mandataire de la Ruche Roubaisienne, a été autorisé à construire deux maisons le long du chemin d'intérêt commun n° 146, de Roubaix à Hem et à Blandain, au territoire de Roubaix, sur deux parcelles de terrain appartenant, d'une part, à M. Paul Malfait et, d'autre part, à M. Amand-Joseph Carette. Par suite de l'application du plan d'alignement approuvé, M. Paul Malfait a dû céder à la voie publique 13 m.c. 06 évalués à 5 fr. le mètre carré, ci 65 fr. 40. Pareillement, M. Joseph Carette a dû céder 11 m.c. 64 au même prix de 5 fr. le mètre carré, ci 59 fr. 20. Ensemble, 124 fr. 60. — Les actes de vente sont approuvés.

L'achèvement du Parc de Barbieux

Les travaux de terrassement du Parc de Barbieux ont donné lieu, de la part de l'entrepreneur, M. Oranie l'Host, à diverses réclamations tendant à ce qu'il lui soit accordé la remise de son rabais comme compensation de difficultés de travail qu'il a rencontrées et qui ont eu pour causes principales, les pluies continuelles de l'hiver dernier, l'accumulation des eaux pluviales dans les bas-fonds difficiles à assécher, le glissement des remblais transportés sur des pentes vaseuses, le dessouchement d'une partie des anciennes plantations, et tous autres obstacles imprévus.

L'Administration municipale, tout en reconnaissant comme fondées dans une certaine mesure les réclamations de l'entrepreneur, n'a pas cru devoir lui faire la remise entière de son rabais. Elle lui a proposé de lui accorder une plus-value, nette de toute réduction, de 0,20 par mètre cube déblai sur 51.000 mètres cubes de terrassement. En échange de cette compensation, l'entrepreneur abandonnerait toute réclamation de quelque nature que ce soit, même en cas de changements opérés en cours d'exécution ou de réduction dans l'importance des travaux. En outre, les frais de constat résultant des contestations qui se sont élevées à propos de cette entreprise resteraient à la charge de l'entrepreneur. M. Oranie l'Host accepte cette proposition.

Les troisième et sixième Commissions estiment qu'il est de l'intérêt de la Ville de mettre fin au différend *dans les conditions indiquées*. En effet, si la question était portée devant la juridiction administrative, un certain nombre de points soulevés par l'entrepreneur seraient tranchés dans son sens, ce qui amènerait des charges nouvelles pour la Ville, laquelle aurait au surplus, toute une série de difficultés pour l'avenir et subirait les conséquences d'un retard forcé dans le complément d'exécution des travaux.

Cette transaction est approuvée.

Les alignements du boulevard d'Halluin

Le long du boulevard d'Halluin, près du passage à niveau du chemin de fer, la Ville possède une parcelle de terrain sur laquelle une voie de raccordement à la ligne du Nord est établie pour l'usage commun du Conditionnement municipal et des Magasins généraux. Cette parcelle faisait antérieurement partie du Boulevard d'Halluin dont elle a été détachée lorsque le passage à niveau a été modifié. La construction prochaine d'une passerelle près de ce passage à niveau; la nécessité d'en *dégager les abords et d'en assurer l'accès*; la création éventuelle d'une halte de chemin de fer en cet endroit; ainsi que le besoin de conserver un point de contact direct entre le Conditionnement public et la voie ferrée, font ressortir l'opportunité de joindre à nouveau à la voie publique la parcelle qui en a été distraite. — Le Conseil approuve le plan rectificatif d'alignement.

ENCORE LES TRAMWAYS

La répartition des pavés neufs. — La ligne du boulevard de Paris.

Les Commissions proposent d'employer : 54.000 pavés neufs en granit des Vosges à la construction d'un large accotement sur l'un des côtés de la chaussée du boulevard de Paris. Ce pavage occupera toute la zone d'emprise d'une des deux lignes de tramways de ce boulevard; 40.000 pavés neufs à la réfection partielle du pavage de la Grande-Place. Soit en totalité 94.000 pavés valant 36.600 francs, dont 9.360 francs ont été imputés sur l'exercice de 1905. Les matériaux sont restés en magasin en prévision des modifications probables de la Grande-Place par suite des nouvelles installations du tramway.

Les pavés vieux susceptibles d'être employés seront affectés à des travaux de pavage, rue de Maufait, rue Lecomte-Baillon, chemin d'Hem, etc...

M. Bailleul n'est pas d'avis que la Ville affecte 54.000 pavés à la construction d'un accotement, boulevard de Paris. C'est là, dit-il, une dépense de 20.000 francs qu'on pourrait faire supporter à la Compagnie. C'est un vrai cadeau que nous lui ferions. Vous dites toujours que vous avez su tout obtenir de la Compagnie, mais je constate que vous savez aussi lui donner.

M. le Maire. — On n'est pas obligé de mettre des pavés à cet endroit, mais si nous laissons la plate-forme du tramway en macadam, il y aura un soulèvement de poussière tel que seuls les automobilistes pourront l'éviter. Et comme il y a beaucoup plus de cyclistes et de piétons que de chauffeurs, c'est à eux que nous pensons, ne voulant pas leur rendre insupportable la promenade vers Barbieux. C'est un grand service que nous rendrons à la population.

M. Bailleul. — Je répète que vous auriez pu faire supporter cette dépense à la Compagnie en prévoyant le cas dans la convention.

M. Wattinne. — Il y a un bon moyen pour cela, c'est de faire paver tout le boulevard de Paris, car la convention stipule que la Compagnie doit composer la plate-forme de ses lignes dans les mêmes matériaux que ceux qu'elle aura trouvés.

M. Bailleul. — Je dis que vous rendrez un grand service à la Compagnie qui aura ainsi moins de frais d'entretien. C'est plus de 20,000 francs que va nous coûter cette affaire, avec le pavage ça arrivera, sans doute, à 40,000 !

M. Wattinne. — La dépense totale sera de 24,000 francs, car nous ne paverons qu'un côté, l'autre côté étant réservé à la Compagnie Mongy...

M. le Maire. — ... qui, elle, paiera.

M. Bailleul. — La Compagnie prend Roubaix pour une ville conquise, elle se moque véritablement de nous !

M. Bailleul se lance ensuite dans une digression, où l'on voit apparaître, à propos de pavés, la diminution de la population, les difficultés budgétaires qui font à la Ville une situation financière pénible.

M. le Maire. — Nous discuterons cela à loisir quand nous examinerons le compte administratif.

Je puis vous dire, cependant, que nous avouons une situation pénible lorsque nous avons un boni de 20.000 francs, tandis que vous, vous *dites* que la situation est admirable lorsque vous avez 500,000 francs de dettes !

La discussion étant close, les propositions de la Commission sont adoptées. M. Lepers vote contre, les autres membres de la minorité s'abstiennent.

Achèvement de l'aqueduc, rue de la Potennerie

Un projet a été dressé par le service de la Voirie pour l'achèvement de l'aqueduc de la rue de la Potennerie. Il comporte la construction d'un tronçon d'aqueduc de 159 m.c. 60, et une dépense de 6.300 francs dont 2.100 francs à la charge de la Ville et 4.200 fr. à la charge des propriétaires riverains. — Approuvé.

Le nouvel itinéraire de la ligne des tramways de Roubaix à Lille

A la suite de la délibération du Conseil municipal tendant à obtenir de l'autorité supérieure et à rétrocéder à la Compagnie des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue, la concession d'une ligne de tramways empruntant la rue du Moulin, le boulevard Gambetta, la rue de la Halle, la rue Pierre-Motte et la Grande-Place, et formant un itinéraire continu avec la rue de Lille jusqu'à la limite de Croix.

L'Administration municipale est autorisée à demander aux pouvoirs publics *la concession d'une ligne de tramways de la limite de Croix à la Grande-Place de Roubaix par la rue de Lille, la rue du Moulin, le boulevard Gambetta, la rue de la Halle et la rue Pierre-Motte*, avec faculté de rétrocession à la Compagnie des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue. La Compagnie locale et la Compagnie lilloise auront ainsi la rue de Lille dans leurs réseaux, mais la seconde de ces Compagnies en fera seule l'exploitation.

LES VŒUX

M. Lesur donne lecture d'un vœu demandant la création d'un service municipal d'inspection médicale scolaire tel qu'il fonctionne à Nice. L'examen périodique des écoliers, explique-t-il, permettrait de dépister en temps utile des maladies parfois redoutables et faciliterait l'établissement d'un livret de santé scolaire. M. Lesur prie également l'Administration de prescrire rigoureusement la désinfection périodique des bibliothèques scolaires dont les livres passent par tant de mains différentes, voire même dans celles d'enfants alités ou convalescents et peuvent être contaminés.

Le Conseil renvoie ce vœu à l'examen des Commissions.

Toujours les tramways

— M. Henri Lefebvre demande que la Compagnie des Tramways soit invitée à construire dans les délais les plus rapides son nouveau dépôt de la rue Mascara, afin d'éviter à son personnel une heure de travail supplémentaire tous les jours.

M. Wattinne. — Je ne cesse de le faire, je me fâche et je n'obtiens rien.

M. Lefebvre. — Alors c'est de la mauvaise volonté de la part de la Compagnie ?

M. le Maire. — Parfaitement, nous sommes absolument d'accord.

M. Lefebvre. — Si c'est cela, il n'y a rien à faire !

M. Wattinne. — La Compagnie fait preuve constamment de mauvaise volonté, de sans-gêne et de ladrerie. On lui dresse contraventions sur contraventions, rien n'y fait. En ce moment, par exemple, ses lignes ne sont pas entretenues, tous ses ouvriers sont à Tourcoing pour l'Exposition et il n'y a plus un ouvrier à Roubaix.

— M. Wattinne émet le vœu, déjà formulé au Conseil municipal de Lille, qu'un service rapide soit établi sur la ligne de Roubaix à Lille. On verra, d'autre part, qu'il va être fait droit incessamment à ce vœu.

— M. Coutez se plaint de la façon dont est assuré le service de l'ébouage dans le quartier de l'Union. Cette plainte sera transmise à M. le directeur de la Voirie.

— M. Bayart demande qu'on exige de la Compagnie du Nord qu'elle aqueduque un ruisseau lui appartenant, rue des Arts, près de la rue Cicéron, « ruisseau rempli de boue et de vieilles casseroles ». (On rit.)

M. le Maire. — Vous pourriez transmettre votre demande à la Commission sanitaire.

M. Couvé. — La Commission sanitaire ne travaille pas beaucoup, je crois.

A 10 heures 50, le huis clos est prononcé.

A HUIS CLOS

Caisse municipale des retraites

Le Conseil a examiné en séance secrète les questions suivantes :

—— Une pension de 468 fr. 64, à compter du 29 mars 1906, est allouée à Mme Hélène Goubet, veuve de M. Claude Leclercq, sous-inspecteur des denrées alimentaires.

—— Mme Omérine Noclin, veuve de M. Henri Depratre, sergent de ville de 1re classe, obtient une pension de 208 fr. 53 à compter du 22 avril dernier.

—— Mme Hortense Lefebvre, veuve de M. Edmond Devernay, le regretté secrétaire général de la Mairie, obtient une pension de 3.543 fr. 03 à compter du 14 mai, sous réserve que cette pension sera réduite de 253 fr. 07 les 8 novembre 1906, 21 août 1909, 30 septembre 1912 et 29 avril 1918, époques auxquelles chacun de ses enfants atteindra sa 17e année.

—— M. Victor Minssart, professeur de chant au Conservatoire, a présenté un certificat de médecin établissant qu'il est dans l'impossibilité absolue de continuer à remplir ses fonctions. Par suite, il sollicite son admission à la jouissance d'une retraite proportionnelle, que le Conseil fixe à 455 fr. 48.

—— Une somme de 200 francs est votée pour le renouvellement du trousseau du jeune Edouard Duméry, élève de l'Institution des sourds-muets et aveugles de Ronchin.

Les Typographes et les Imprimeurs

A ROUBAIX

Une nouvelle grève de papetiers

Les typographes en grève se sont réunis, vendredi matin, salle Lecrenier. Après avoir entendu MM. Hamelin et Leplat, dans l'exposé de la situation, ils ont décidé à l'unanimité de continuer la grève à outrance jusqu'à complète satisfaction.

Aujourd'hui, à neuf heures, nouvelle réunion et paiement des grévistes.

Vendredi, à une heure et demie, quatorze demi-ouvriers et apprentis papetiers de l'imprimerie de M. Henri Legros, rue de l'Espérance, se sont remis en grève. Ils exigent la réintégration d'un apprenti qui avait été congédié le matin.

M. Legros nous a déclaré qu'il avait renvoyé cet ouvrier, parce qu'il était mécontent de son travail, et non pour faits de grève. Il considère les quatorze grévistes comme ne faisant plus partie de son personnel.

NÉCROLOGIE

—— Les funérailles de notre confrère, M. Louis Dombrain, rédacteur au *Nord Maritime*, à Dunkerque, ont eu lieu hier matin, à neuf heures, en l'église St-Martin.

L'assistance nombreuse témoignait de quelle vive sympathie jouissait le regretté défunt.

Au cimetière, M. Séname, secrétaire du Veloce-Club Jean-Bart, au nom de cette société, fit l'éloge de M. Dombrain et lui adressa un suprême adieu. Ensuite M. Chiroutre a fait, en termes émus, l'éloge du défunt.

—— Jeudi matin, à neuf heures, ont eu lieu, à Bergues, les funérailles de M. Prosper Bracts, secrétaire de mairie, officier d'académie, secrétaire-archiviste du Comice agricole.

BEURRE D'OOSTCAMP PASTEURISÉ, rue du Bois, 43. 3126

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi soir, en session ordinaire.

Séance d'affaires malgré un incident créé par M. Bailleul qui excelle à faire semblant quelquefois de ne pas comprendre ce que parler veut dire. M. Chatteleyn et M. Motte ont montré le bien-fondé de la construction de quelques petites chambres à l'usage des hospitalisés dont les parents peuvent payer une petite partie de la pension aux Hospices.

M. G. Sayet a lu un très intéressant exposé du résultat financier de l'exercice 1905. Malgré une année exceptionnellement malheureuse, malgré la baisse considérable de plusieurs recettes importantes, malgré enfin de très notables augmentations de dépenses motivées par l'intérêt que porte l'administration municipale à la démocratie et aux œuvres sociales, — malgré toutes ces difficultés, l'exercice s'est soldé par une excédent de recettes de près de 20.000 francs.

Le budget a été *bouclé*, et honorablement bouclé, sans que les services municipaux aient subi la moindre atteinte dommageable aux intérêts de la ville. La constatation de ce simple fait est l'éloge le plus éloquent que l'on puisse faire de la remarquable gestion de l'administration républicaine.

Il a été aussi beaucoup question des tramways qui sont tout à fait à l'ordre du jour en ce moment.

Des vérités désagréables ont été dites et d'utiles observations faites. Dans ce hâtif résumé, nous ne pouvons entrer dans le détail du problème des transports à bon marché. Nous devons constater cependant que la Municipalité et le Conseil paraissent résolus à défendre énergiquement les droits de la ville et les légitimes exigences du public.

Il est certain que le réseau actuel de nos tramways et surtout la façon dont il est exploité ne sont pas en harmonie avec les besoins de la population roubaisienne et les progrès incessants partout réalisés dans cet ordre de choses. L'opinion publique peut seule, par des réclamations persévérantes et adroites, provoquer une solution qui la satisfasse.

Les pourparlers vont continuer entre l'Administration municipale et la Compagnie, afin d'obtenir à l'amiable, si possible, les améliorations immédiatement réalisables. Il appartient à nos concitoyens de seconder efficacement l'action administrative qui peut assurément quelque chose, mais qui ne pourrait beaucoup sans le concours des voyageurs eux-mêmes.

LE SERVICE EXPRESS SUR LA LIGNE DE TRAMWAYS DE ROUBAIX A LILLE. — On sait que la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue, est décidée à établir un service rapide de cars entre Roubaix et Lille. Nous avons dit, déjà, dans quelles conditions ce service fonctionnerait.

On annonce que les tramways express faisant le trajet en vingt-huit ou trente minutes seront mis en circulation dans une dizaine de jours.

DIPLOME DE GYMNASTIQUE. — M. Henri Bettremieux, sous-directeur de la société de gymnastique « l'Ancienne », vient de passer avec succès, devant la Faculté de Douai, les examens du certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique dans les lycées et collèges de l'Etat.

Reçu avec le numéro 8 au classement général sur cinquante candidats, M. Bettremieux a été classé le premier pour la gymnastique et la direction. Les questions qui lui ont été posées en gymnastique médicale sont les suivantes :

1° Influence de la gymnastique sur les secrétions et sur la digestion; 2° Précautions hygiéniques; 3° Description des muscles et des os.

Toutes nos félicitations.

DÉCOUVERTE D'UN PENDU DANS UNE CHAMBRE D'ESTAMINET. — Un malheureux tisserand, malade et sans ressources, a été trouvé pendu dans la soirée de vendredi, dans la chambre qu'il occupait à l'estaminet de M. Désiré Browayes, à l'angle des rues de Bouvines et du Tilleul.

Le désespéré, Edouard Sorlin, âgé de 38 ans, travaillait au tissage de M. Prouvost, rue d'Hem. Tombé malade, il était entré dans la première quinzaine d'avril à l'Hôtel-Dieu, d'où il sortit le 21 mai dernier. N'ayant plus trouvé disponible, à son ancien logement, la chambre qu'il occupait, le tisserand obtint pendant quelques jours l'hospitalité chez un camarade. Puis il avait repris le travail, mais sa maladie l'ayant obligé à nouveau à prendre du repos, il vint habiter samedi dernier à l'estaminet de M. Browayes.

Le nouveau locataire était d'humeur mélancolique et taciturne. Il ne quittait guère sa chambre, située au second étage. Le lendemain de son arrivée on le vit quelque temps à l'estaminet où il prit une consommation. Le lendemain il descendit encore, mais il déclara qu'il avait dépensé ses derniers sous pour acheter un peu de pain. On lui offrit une consommation à crédit. Mercredi il se rendit à la bibliothèque de « La Paix » d'où il revint muni d'un « Manuel de santé » dans le but de le consulter. L'on ne sait de quoi il vivait. La cabaretière l'ayant invité à plusieurs reprises à accepter quelque nourriture, il refusa, déclarant qu'il ne prenait qu'un peu d'eau. Il se lamentait en raison de ses souffrances. On le vit descendre pour la dernière fois vendredi matin pour aller à la cour, mais il était remonté aussitôt.

Dans la soirée, vers six heures, le cabaretier résolut d'aller lui rendre visite et monta à sa chambre. Quand il eût ouvert la porte il aperçut le lit vide et presqu'aussitôt son locataire pendu à la tige de fer qui permet d'ouvrir la fenêtre de la tabatière de la chambre. La mort devait remonter à plusieurs heures, car le corps était rigide. La corde ayant été coupée, le cadavre fut déposé sur son lit en attendant que les constatations légales soient faites par M. Squivée, commissaire du 3e arrondissement.

Sur la table, parmi plusieurs flacons ayant contenu des produits pharmaceutiques, M. Browayes a trouvé un billet que le désespéré avait écrit avant d'exécuter sa funeste résolution. On y lisait ces mots : « Je me donne la mort à cause d'une maladie incurable contractée aux colonies. Je suis las de souffrir depuis 20 ans. Je demande excuse à M. le commissaire et à mon propriétaire du dérangement que je leur cause. » L'infortuné demande enfin qu'on veuille bien remettre ses vêtements à son cousin employé dans un estaminet à Roubaix.

En signant le registre des locataires, Edouard Sorlin a déclaré être originaire de Beauvois, mais l'on n'a jusqu'ici aucun autre renseignement sur sa famille, ni sur la nature de sa maladie.

UNE CHUTE DE SIX METRES. — Dans l'après-midi de vendredi, vers quatre heures, des ouvriers de M. Alexandre Jénart, plombier, rue de la Rondelle, 34, étaient occupés à réparer la corniche d'un magasin de M. Ducoulombier, trieur de laines, boulevard de la République, 65.

L'un d'eux, M. Joseph Névejans, 17 ans 1/2, demeurant rue des Anges, 61, pour avancer un outil à l'un de ses camarades, s'avança vers lui en marchant dans la corniche. Mais il perdit l'équilibre et tomba dans le vide d'une hauteur de six mètres. L'ouvrier put se retenir un instant par un bras. Cette circonstance l'a empêché de tomber la tête la première et d'être blessé sans doute grièvement.

Quand ses compagnons de travail le relevèrent il se plaignait de douleurs au côté gauche. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Desbonnets qui l'a fait admettre dans la soirée à l'Hôtel-Dieu. Son état ne semble manifester aucun caractère de gravité.

PIANOS d'occasion en grand nombre, Maison **SCRÉPEL**, 138 bis, Grande-Rue. 915-3

GRAND CHOIX DE CONFECTIONS POUR DAMES ET ENFANTS. Maison CHAMBART-PAYEN, 7 et 9, rue du Bois, Roubaix. Lingerie en tous genres. Articles pour 1res Communions. 3210

C'EST JEUDI PROCHAIN que s'ouvrira la vente sensationnelle du Palais des Nouveautés, 32, Grande-Rue, Roubaix. Avis aux amateurs de véritables occasions. 4167

Pour avoir de bonnes galantines truffées, il faut s'adresser Maison Lécaille, 28, rue du Curé. 1046

ENTERREMENT DU SAMEDI 2 JUIN 1906. — M. Pierre Echevin, dix heures, église de Lys-lez-Lannoy.

CROIX

LA « PATRIOTE » A LA FÊTE FÉDÉRALE DE TOURCOING. — Hier, a eu lieu la dernière répétition des exercices qui seront exécutés à la 32e fête fédérale les dimanche 3 et lundi 4 juin.

Le président, M. le docteur Barroyer, a tenu à donner par sa présence un nouvel encouragement aux gymnastes; il les a félicités de leurs efforts et de leur persévérance à conserver intacte la réputation qu'elle s'est acquise, il a constaté avec plaisir le travail fourni, ainsi que l'énergie de la direction.

Nos gymnastes participeront au concours simultané, 1re catégorie, au concours de pyramides, de mouvements spéciaux avec engins, de tir et de natation; ils se rencontreront dans ces différents concours avec l'élite des meilleures sociétés de France.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Adrien Prévost, 29 ans, chaudronnier en fer : luxation du coude gauche en plaçant un appareil à la teinturerie Raquet.

LANNOY

FLERS-BOURG

LA DUCASSE a lieu demain dimanche. De nombreuses installations foraines sont installées sur la place de l'Eglise. Suivant la coutume, une prolongation de retraite a été accordée aux débitants du Bourg.

TOURCOING

AUTOUR DE LA FÊTE FÉDÉRALE

LES PERSONNALITÉS

M. CYRILLE WACHMAR

Au premier rang des personnalités qu'amènera ces jours-ci, à Tourcoing, la XXXIIe fête fédérale, figurera un homme bien connu dans toute la région pour son amour de la gymnastique : M. Cyrille Wachmar.

M. Cyrille Wachmar est le président de l'Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais, une des plus brillantes assurément des fédérations provinciales. Tout appelait M. Wachmar à ce poste d'honneur : un long passé d'activité, son esprit d'initiative et la compétence qu'on lui reconnait dans les questions techniques.

Depuis plus d'un quart de siècle, M. Cyrille Wachmar se dépense sans compter pour organiser tant dans le département du Nord que dans les départements limitrophes et ailleurs encore, l'enseignement uniforme et rationnel des exercices physiques. Il voit dans cette entreprise une œuvre de patriotisme, de force et de relèvement moral. Il ne lui déplait point de croire et d'affirmer que la France aurait évité bien des désastres en 1870, si, à cette date, la jeunesse avait été exercée, par la pratique de la gymnastique, à la résistance et à l'endurance.

C'est pourquoi, au lendemain de la malheureuse guerre franco-allemande, il se fit le propagateur résolu d'une doctrine qu'il n'était pas le seul à émettre alors. Aussi, lorsque quelques Lillois, dont le statuaire E. Deplechin, V. Druez, Lecuy, E. Cremer, se groupent en société et se livrent à des manœuvres fréquentes au gymnase municipal de la place du Marché-aux-Chevaux, M. Wachmar est tout de suite des leurs. Cette société, qui s'appelle « La Lilloise », est comme la génératrice féconde de la Fédération actuelle. M. Wachmar en est, dès le début, trésorier et il l'installe, pour lui conférer davantage d'indépendance, dans une salle de cabaret, en plein Wazemmes. On est alors en 1873. L'année suivante, des groupements similaires se fondent à Roubaix, à Cambrai et à Valenciennes.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX — N° 116.

LA POCHARDE..!!

Par JULES MARY

TROISIÈME PARTIE

L'HOMME DU PRIEURÉ

I. — *(suite)*

Urbain leur était donc doublement cher, et leur amour pour lui avait, en outre de sa toute-puissance naturelle, quelque chose de superstitieux. Leur bonheur venait de lui et tenait de lui. Si gâté qu'il eût été, ainsi qu'on le voit, le jeune homme, admirablement doué, n'avait jamais abusé de cette tendresse profonde. Le seul chagrin qu'il leur eût donné avait été lorsqu'il leur déclara qu'une vocation réfléchie, irrésistible, le poussait à être marin. Cela, c'était la séparation. Pourtant, ils avaient fini par consentir, heureux lorsque le jeune officier leur consacrait ses congés tout entiers, à Fénestrel.

Sa découverte faite, Urbain ne fut pas longtemps sans se présenter au Clos des Noyers.

Berthelin était absent.

Il se fit annoncer aux deux sœurs, et lorsque Louise eut entendu son nom, elle ne put retenir une exclamation de joie.

— C'est lui, Claire, c'est lui !...

Et comme Claire, tout de suite, ne comprenait pas :

— Je t'avais dit... il devait venir dans ce pays, qui est le sien... dans ce joli château de Fénestrel qui appartient à son père... Tu vois qu'il se souvient... Ah ! que je suis heureuse !

Et, folle, elle embrassait sa sœur.

Claire, prudente, la considérait avec tristesse.

Louise se jetait éperdument, sans réfléchir, dans cet amour qui l'emportait.

Qu'allait-il en résulter? où cet amour la mènerait-il? A beaucoup de tristesse! à un grand désespoir!

— Louise! Louise!!

— Eh bien?... Pourquoi me regardes-tu ainsi? On dirait que tu me fais des reproches. Est-ce que je fais mal en me montrant si joyeuse?

— Louise! J'ai peur... j'ai peur pour toi!...

— Et de quoi as-tu peur... Parle.

Mais Claire se tut. Peut-être qu'elle se trompait! Peut-être que Louise ne pensait pas à cet amour! Alors, il ne fallait pas qu'une imprudente parole éveillât la vie de son cœur.

Prévenue, elle la surveillerait, prête à tout, prête à donner sa vie pour épargner une faute, pour épargner des larmes à l'enfant chérie qui s'était conservée chaste et pure pour la tendresse de la mère.

— Oui, ma vie, ma vie, pour qu'elle soit heureuse!

Urbain était entré. Claire fut tout de suite rassurée. Ce visage respirait tant de franchise et de loyauté, qu'elle pensa :

— Si vraiment il l'aime, Louise auprès de lui ne court aucun danger...

Urbain ne resta pas longtemps ce jour-là.

Il n'eut pas besoin de dire combien il était heureux de retrouver Louise. Son bonheur éclatait dans ses yeux brillants, dans l'animation de son visage.

Il demanda la permission de revenir.

Louise n'eut pas le courage de refuser, malgré le regard suppliant de Claire.

Et quelques jours après, il se représentait.

Berthelin se trouvait là. Claire lui avait raconté la visite du jeune homme. Jean avait froncé le sourcil.

— A quoi pouvait mener cet amour? pensa-t-il lui aussi.

Ces deux enfants s'aimeraient, s'aimaient déjà... Cela était possible... Louise était assez jolie pour inspirer une violente passion.

Ensuite, que se passerait-il?

Urbain pouvait-il songer au mariage! Oui, s'il l'aimait... Mais jamais il n'obtiendrait le consentement du comte... jamais M. du Thiellay ne laisserait son fils donner son nom à l'une des filles de la Pocharde.

Dès lors, il fallait soigner ce mal avant qu'il ne devînt plus grave.

— Vous rétournez à Fénestrel, monsieur du Thiellay.

— Oui.

— Voulez-vous me permettre de vous accompagner un bout de chemin?

— Certes.

— Vous êtes venu à cheval?

— Non, à pied.

— Tant mieux, j'adore la marche.

Ils partirent. Louise ne se douta de rien. Son amour l'aveuglait et déjà elle ne vivait plus que plus lui. Mais Claire avait deviné qu'il allait être question de sa sœur. Et son cœur battait.

— Le sort de Louise va se décider peut-être...

Pendant quelques minutes les deux hommes marchèrent côte à côte, silencieux. Urbain pensait à Louise. Quant à Berthelin, il ne savait trop comment engager une conversation aussi délicate. Il était plus expert à évaluer une coupe de bois, à diriger les travaux de ses vignes ou à tirer des bécassines dans les prairies marécageuses de l'Indre, qu'à poursuivre une question hérissée de sous-entendus.

Ce fut sa rude et bonne franchise qui le sauva :

— Je suis un peu le père de ces deux enfants, dit-il, et c'est à ce titre que je vous prie, monsieur du Thiellay, de me laisser vous parler comme je vais le faire.

Urbain, tout à Louise, s'attendait si peu à cette brusque attaque qu'il ne trouva rien à répondre.

Et Jean Berthelin poursuivit :

— Je n'ai aucun droit sur elles. Toutefois je pense qu'elles ne feraient rien contre ma volonté. Voilà pourquoi j'ai pensé qu'il serait bon de vous mettre en garde, monsieur du Thiellay, en vous demandant, comme un honnête homme peut le demander à un honnête homme : Croyez-vous que vos visites fréquentes à ces jeunes filles soient prudentes et qu'il ne s'y trouve pas, pour vous, autant de danger que pour elles, ou que pour l'une d'elles?

Urbain avait compris.

Ils firent de nouveau quelques pas, silencieusement.

Puis, tout à coup, Urbain, d'une voix très émue :

— Je vous remercie, monsieur Berthelin, de votre franchise, mais je puis y répondre de même. Le danger dont vous parlez — et je comprends très bien ce que vous avez voulu dire — n'existe pas... et n'est pas à redouter... Ce danger existait la première fois que je rencontrai Louise, à bord du bateau. Alors, on pouvait redouter ce qui, en effet, arriva. Aujourd'hui, il est trop tard. Si vous considérez comme un danger l'amour profond que j'éprouve pour elle, alors, monsieur Berthelin, je suis bien malade, dit le jeune homme en souriant... et il est trop tard pour essayer de me sauver... Je l'aime de tout mon cœur...

— Oui, oui, j'avais bien deviné... Pourtant...

— Pourtant?

— J'avais espéré que j'arriverais à temps.

Urbain secoua la tête.

Et il dit, simplement, gravement :

— Je l'aime !

— Et vous le lui avez dit?